

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

2 mars 1995 – n° 1204
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Expo nationale: imaginer de vrais défis

Nous aurons finalement notre exposition nationale, mais au début du siècle prochain seulement. C'est que nous nous y sommes pris bien tard. Pour tenir le rythme établi au cours de ce siècle – 1914, 1939, 1964 –, elle aurait dû ouvrir ses portes en 1989. Le Conseil fédéral a retardé l'échéance de deux ans, histoire de conjuguer l'événement avec le 700^{ème} anniversaire de la Confédération. Mais la Suisse centrale, effrayée par le gigantisme d'une opération pilotée de l'extérieur, n'en a pas voulu. 1998 étant réservé à la célébration des 150 ans de la Suisse moderne – les conjugaisons ne portent pas chance –, ce sera donc 2001.

Le débat, à vrai dire peu animé, autour des trois projets en lice a porté avant tout sur la comparaison des coûts, sur les avantages et les inconvénients des différentes localisations, concentration ou dispersion des lieux, sur les thèmes proposés. Les promoteurs ont fait valoir l'intérêt économique d'une telle manifestation pour leurs régions respectives: développement des infrastructures, création d'emplois et, pour Genève, coup de pouce bienvenu à la création d'un centre international de recherche en neurosciences. Bien sûr, on a également évoqué la nécessité de resserrer le lien confédéral et de restaurer la confiance affaiblie des Helvètes en eux-mêmes.

Une exposition nationale est-elle aujourd'hui le moyen adéquat pour réaliser ces différents objectifs? La tradition ayant tenu lieu de justification, la question n'a pas été sérieusement débattue. Elle mérite pourtant de l'être. Quoi de commun en effet entre la fin du 19^{ème} siècle où l'exposition est d'abord une vitrine du développement économique et du progrès technique, un lieu privilégié d'information et de communication, les périodes de guerre qui obligent la Suisse, isolée, à célébrer son unité et son identité dans une manifestation patriotique, et la situation actuelle?

Aujourd'hui nous sommes submergés d'informations et d'images et les

occasions de grands rassemblements populaires – sportifs, artistiques, économiques, patriotiques – ne manquent pas. Ne sommes-nous pas en exposition permanente? Pourquoi dès lors s'inventer des défis et rivaliser d'ingéniosité pour trouver le lieu adéquat, concevoir une architecture à la fois symbolique et fonctionnelle, résoudre les problèmes de transports liés au déplacement de millions de personnes dans un temps limité, créer l'image de soi qui rassemble et stimule tout à la fois? Pourquoi ce souci d'exposition en forme de Suisse miniature?

Ces défis existent déjà, point n'est besoin de les mettre en scène avec solennité. Affrontons-les dans leur réalité quotidienne, matérielle, territoriale. Que les esprits novateurs et ingénieux se mettent au travail et proposent des solutions hardies – certaines d'ailleurs sont déjà connues – pour désengorger la circulation urbaine et réaliser des transports publics performants dans les agglomérations; pour économiser l'énergie dans les immeubles et les entreprises; pour répartir plus équitablement le travail et l'organiser de manière à enrichir les tâches et à accroître la responsabilité des salariés; pour dépasser la mécanique anonyme de la sécurité sociale et inventer une véritable solidarité sociale; pour un système de formation qui permette à chacun, tout au long de sa vie, de développer ses capacités. Et ce ne sont que quelques exemples.

Dans cette gerbe de propositions, aux collectivités locales de faire leur choix, aux entreprises et aux associations de manifester leur intérêt pour ensemble composer un programme susceptible de conjuguer les énergies. Et aux autorités de créer ou d'alléger le cadre juridique, de manière à permettre ces expérimentations. Car en cette fin de siècle, c'est bien d'espaces d'innovation dont nous avons besoin, afin de réinventer le vivre ensemble. Exposons-nous aux risques de l'expérimentation plutôt que de nous exposer en vitrine. JD

Une improvisation coûteuse

La décision de creuser deux tunnels repose la question du financement de ces grands chantiers et met en évidence la précipitation qui a présidé au vote populaire. On s'interrogera aussi quant aux limites d'un accord sur le transit, négocié dans la perspective d'un marchandage politique où a pesé de tout son poids le problème des 40 tonnes. Deux contributions au débat.

LE NOUVEAU SYSTÈME FERROVIAIRE

Dans son Annexe 2, l'Accord sur le transit entre la Suisse et l'Union européenne prévoit::

La Suisse s'engage à procéder aux aménagements ci-après:

- une nouvelle ligne entre Arth-Goldau et Lugano, avec un tunnel de base au Saint-Gothard (environ 50 km) et un autre sous le Monte Ceneri (13 km);

- percement d'un tunnel de base au Lötschberg (environ 30 km).

Ensemble, ces deux axes forment l'épine dorsale du système ferroviaire suisse modernisé. La durée des travaux s'échelonne sur 7 à 10 ans au Lötschberg et sur 12 à 15 ans au Saint-Gothard. Les premiers éléments du nouveau réseau de transit seront ouverts au trafic d'ici à 2005.

(pi) Le Conseil fédéral a décidé: on percera simultanément les tunnels du Lötschberg et du Gothard. Le débat devrait donc être clos sur ce point; le parlement et le peuple ayant déjà donné leur aval. Le gouvernement n'a fait que mettre un terme à la polémique qu'il avait lui-même fait surgir. Point final, aimerait-on dire.

Voter encore une fois

Mais il n'en est rien, car le peuple sera inmanquablement appelé à se prononcer une nouvelle fois, puisque, nouveauté, le programme est désormais assorti d'un mode de financement qui sera, c'est certain, attaqué par un référendum.

Et là se pose un problème de procédure, le Conseil fédéral n'ayant pas respecté le principe d'unité de la matière. Il avait par exemple été reproché aux socialistes, avec leur initiative pour une réduction de moitié des dépenses militaires, de proposer simultanément un affaiblissement de l'armée et une affectation des économies dans le secteur social. Le Conseil fédéral admettait du bout des lèvres de soumettre tout de même ce texte au vote populaire, mais il n'est pas certain qu'il soit suivi par les Chambres. Or, que nous propose aujourd'hui le Conseil fédéral? Un procédé à peu près semblable: la construction des deux axes décidés, mais en échange d'une augmentation de 15 centimes du litre d'essence pendant la durée des travaux.

On voit le problème: on peut être favorable aux deux tunnels mais opposé à ce mode de financement; on peut vouloir Lötschberg et Simplon, mais préférer recourir à l'emprunt pour en payer le percement. Dans ce cas, que voter? La réponse est d'autant moins claire que le Conseil fédéral n'a pas encore expliqué les conséquences d'un refus: le projet sera-t-il redimensionné – retour donc à l'état de l'avant 20 février – ou bien les deux axes seront-ils construits en ayant recours à un autre mode de financement?

La décision du Conseil fédéral oblige le parlement à prendre ses responsabilités: il ne suffit pas de décider d'une infrastructure, encore faut-il en assurer le financement. On ne voit guère de problèmes à ce niveau-là: le parlement a tout loisir d'amender une proposition. Mais le peuple n'a pas cette faculté. On voit donc la nécessité d'affiner les instruments de la démocratie directe. Il faudrait, en l'occurrence, poser clairement deux ques-

tions distinctes:

1. Acceptez-vous d'augmenter de 15 centimes le prix du litre d'essence pour assurer le financement de la construction de deux nouveaux axes alpins?

2. En cas de refus, le percement des deux axes doit-il être maintenu en ayant recours à un autre mode de financement (emprunt)?

Les juristes nous diront que ce n'est pas possible. Voire. Ils avaient bien réussi, pour la TVA, à donner au peuple la possibilité de se prononcer sur le principe et sur le taux du nouvel impôt. Le procédé était certes contestable. Mais rien n'empêche, s'il se révèle nécessaire, de l'affiner et de le rendre légalement possible.

Le fait que la question se pose aujourd'hui montre bien que ce dossier était incomplet lorsqu'il a été soumis au vote populaire. C'est à ce moment qu'il aurait fallu pouvoir se prononcer sur le principe de nouveaux axes alpins et sur leur financement. ■

Les promesses rendent les fous joyeux

(ag) Lorsque l'arrêté fédéral sur les transversales alpines fut soumis au peuple qui l'approuva à une large majorité (1 300 000 oui contre 750 000 non), on était à deux mois de la votation sur l'Espace économique européen. Les partisans du rapprochement avec la Communauté y voyaient un prélude à la campagne décisive; ils redoutaient que le refus de l'accord sur le transit ne remette en cause l'EEE lui-même. L'objet ferroviaire était donc jugé en fonction d'un autre rendez-vous. Les opposants à l'EEE firent le même raisonnement; ils résistèrent à la tentation d'engager une bataille avancée. Ainsi le peuple vota pour les NLFA avec, en tête, une autre préoccupation. Le conseiller fédéral Ogi, lors des négociations, avait eu la même attitude: aboutir à tout prix sur le transit alpin, en évitant que la CE ne pose le problème des 40 tonnes. Il ne craignit pas, dans son style, de surenchérir sur l'offre. Il assura son succès, mais comme l'a dit un des meilleurs connaisseurs des affaires étrangères: à quel prix! Alors que, dans d'autres domaines, les négociateurs suisses se battaient pied à pied

●●●

au point de paraître mesquins même à leurs partenaires, l'accord sur le transit fut enlevé à la hussarde. Aujourd'hui, la réalité des chiffres: après les promesses non tenues dans leur intégralité de Rail 2000, celles des NLFA. Le style Ogi coûte cher en crédit politique, sans que son inspireur songe à en tirer les conséquences.

Qu'on en juge par l'Avis du Conseil fédéral communiqué au peuple à la veille de la votation, et notamment l'alinéa consacré à la rentabilité.

Rentabilité assurée ...

«Les moyens nécessaires seront mis à la disposition des chemins de fer sous forme de prêts remboursables dans un délai de 60 ans à compter de la mise en service. Fondés sur des estimations très prudentes, les calculs ont montré que la rentabilité des investissements était assurée à long terme et que les NLFA étaient donc aussi tout à fait intéressantes du point de vue de la rentabilité.» ■

FREIN AUX DÉPENSES

Ces parlementaires qui devront faire un nœud à leur mouchoir

(ag) Il y a deux manières de prendre une décision d'abstinence: se l'imposer et tenir ou s'inventer des obstacles. Par exemple, ne plus fumer ou ne fumer qu'une cigarette après avoir mangé (mais le croissant du matin, ça compte?).

Les parlementaires suisses qu'on accuse d'être portés à la dépense comme tous les parlementaires qui ont un électorat ou une clientèle à satisfaire (l'antiparlementarisme n'est jamais très loin dans ce type de jugement) ont choisi la deuxième méthode, à la demande du Conseil fédéral. Donc, pour le vote des dépenses nouvelles, la majorité sera requise: non pas celle des membres présents, mais celle de tous les membres de chaque Conseil. Pour que cette règle lie définitivement et ne soit pas la bonne résolution d'un seul jour, elle sera inscrite dans la Constitution. Il faudra donc voter en mars.

La situation financière de la Confédération est certes sérieuse, mais son redressement exige des décisions politiques, qu'il s'agisse des recettes ou des dépenses, et non des gadgets.

La nouvelle disposition constitutionnelle, pour une efficacité limitée, offre les inconvénients rédhibitoires suivants:

- l'inscription de chiffres-seuils (2 millions pour les dépenses périodiques, 20 millions pour les dépenses uniques) invite à des artifices permettant, le cas échéant, de rester en dessous de la limite;

- la majorité qualifiée a pour effet de multiplier les votes de hasard. Dans tout parlement s'observe un absentéisme parfois abusif, parfois justifié par des raisons honorables. Le moment du vote définitif prend alors une importance arbitraire. Les cantons qui connaissent ce système l'ont souvent éprouvé;

- dans un Parlement dont la composition serait hétéroclite, le pouvoir de blocage de groupes minoritaires est renforcé;

- une discrimination est introduite dans les décisions parlementaires entre celles qui ont une portée financière et les autres: pourtant une modification du Code pénal, par exemple sur l'interruption de grossesse ou la dépénalisation des drogues douces ou une modification de la loi sur le travail concernant le travail de nuit a une portée plus grande qu'une dépense nouvelle de deux millions;

- même si, lors de la dernière session consacrée à l'assainissement des finances fédérales, les conseillers n'ont pas fait preuve d'un courage exemplaire, il est important de maintenir, contre l'antiparlementarisme ambiant, une image de la fonction. Un parlementaire est responsable de ses choix politiques, sans qu'il soit nécessaire de le tenir en laisse. On s'étonnera qu'eux-mêmes, en acceptant les nouvelles dispositions constitutionnelles, aient accredité l'image infantiliste de leur aboulie. ■

REPÈRES

Arrêté fédéral instituant un frein aux dépenses

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Les dispositions législatives, les arrêtés fédéraux de portée générale relatifs aux subventions ainsi que les crédits d'engagement et les plafonds de dépenses qui entraînent de nouvelles dépenses uniques de plus de 20 millions de francs ou de nouvelles dépenses périodiques de plus de 2 millions de francs doivent cependant être adoptées à la majorité de tous les membres dans chaque conseil (art. 88, 2^e al.).

MÉDIAS

Le *Quotidien de la Côte* a, maintenant, un supplément économique bimensuel. Sur papier saumon, comme il se doit.

La Maison Ringier a renoncé au lancement d'un magazine hebdomadaire d'information appelé *Reflex*. L'observateur a l'impression que les transformations en cours de l'hebdomadaire *Schweizer Woche*, du même éditeur, déboucheront prochainement sur un hebdomadaire du même genre, sans les frais exorbitants de lancement d'un nouveau produit.

TéléBärn émet déjà sa bande de lancement, combinée avec un concours pour mesurer l'audience. Une trentaine de réseaux câblés diffuseront les programmes. Trois réseaux du Seeland ne sont pas encore d'accord de le faire. Pour Fribourg et Morat la diffusion interviendra en avril ou plus tard. En bref, *TeleBärn* sera visible de Balsthal à Adelboden et de Langnau dans l'Emmental à Fribourg.

L'Essor, publication paraissant 8 fois par année, travaille au rapprochement entre les hommes et à leur compréhension réciproque. Fondé en 1905, il fête cette année son 90^e anniversaire. Félicitations.

Les Pharisiens

La fraude fiscale est une escroquerie dont sont victimes tous les contribuables honnêtes: le budget de l'Etat étant une donnée, leur charge est alourdie des montants, considérables, que les tricheurs ne paient pas. Ce fardeau pèse particulièrement sur les gros contribuables corrects, mais aussi sur tous les autres.

HARMONISATION FÉDÉRALE

Les principes réglant l'assujettissement aux impôts directs, les exonérations et les allègements fiscaux doivent être les mêmes sur tout le territoire suisse (art. 4, 5, 7, 23, LHID).

Entrée en vigueur de la loi: 1er janvier 1993.

Les cantons ont jusqu'au 31 décembre 2001 pour adapter leur législation.

(pa) Les salariés, qui n'ont pas la maîtrise de la déclaration d'impôts ni celle des charges déductibles, en sont victimes. Le phénomène est d'autant plus cruel que le petit contribuable paie l'impôt sur son nécessaire, tandis que le gros tricheur l'épargne pour son superflu.

Rien n'éveille autant le sentiment d'injustice, rien ne déstabilise autant l'Etat démocratique. Or un minimum de volonté politique, puisant sa source dans un minimum d'éthique, corrigerait dans une large mesure le fléau: augmentation des inspecteurs fiscaux bien formés, motivés et rémunérés, suppression du secret bancaire dans les enquêtes fiscales (comme c'est déjà le cas à l'égard des emprunteurs de petit crédit).

Les excuses

Un célèbre avocat d'extrême droite, qui d'ailleurs acceptait souvent des mandats de la couronne, n'hésitait pas à plaider: «l'Etat, c'est l'ennemi!»

Pour ces bons apôtres, l'Etat fait un mauvais usage de ses ressources fiscales (oubliant que l'Etat, c'est eux: «on sait qui commande dans ce pays»). Mais que diront donc ceux qui paient régulièrement leurs impôts? Ils sont seuls à supporter ce mésusage, et sur leurs souvent maigres ressources. Et puis les gros contribuables putatifs font-ils un si bon usage de leurs propres biens, en investissements somptuaires, en faillites retentissantes, en toiles de maîtres cachées dans les coffres-forts? Il ne faut pas tout mélanger. Le remède à la mauvaise gestion publique n'est pas l'appauvrissement de l'Etat, mais le choix de bons ministres et de bons fonctionnaires.

On paie bien assez d'impôts, clament les fraudeurs... quand ils en paient. Mais l'important, ce n'est pas le montant de la charge fiscale individuelle, c'est ce qui reste après l'impôt à la disposition du contribuable. Certes, il est sain que le plus grand nombre de citoyens possible s'acquittent de l'impôt. Mais il n'est pas moins essentiel que ceux qui disposent d'une grande capacité contributive supportent la charge la plus importante (leur marge disponible restera encore très supérieure à celle de la majorité).

Certains regrettent que soit imposée la fortune constituée par le solde de revenus qui ont déjà supporté le fardeau fiscal. C'est pénaliser les fourmis, affirment-ils, à l'avantage des cigales qui ont tout consommé. Ils perdent de vue l'origine des fortunes actuelles, qui ne sont plus tant le fruit du travail et

de l'esprit d'économie que celui des spéculations boursières. Les premiers cent mille francs sont difficiles à amasser. Au delà, il faut être un imbécile pour ne pas voir se multiplier son patrimoine en dormant.

Alors on agite la nature mauvaise de l'homme (le péché originel) et le risque de fuite fiscale. Certes il existe. A l'intérieur de la Suisse, il va se résorber à l'aide de la loi fédérale d'harmonisation (voir marge). Au niveau européen, par les accords de l'Union européenne (tiens! ne serait-ce pas une raison de l'opposition farouche de certains à l'adhésion de la Suisse à l'UE?). Au niveau mondial, il restera les insulaires paradis fiscaux... avec les risques qu'ils comportent à moyen terme.

Les bons sentiments

Finalement on invoque le mécénat. Cent fois d'accord avec le mécénat. Mais sur le superflu, une fois l'impôt payé. Sur ce qui est indispensable au ménage de l'Etat (dont une part importante garantit la sécurité des fortunés et de leurs biens, leur aisance, leur santé et l'éducation supérieure de leurs enfants), il n'y a pas de raison que certains – les privilégiés de la société – puissent choisir librement l'affectation de leurs contributions.

Et ce sont ces mêmes gens qui se lamentent sur la disparition de l'esprit civique, l'abstentionnisme, le déficit de moralité. ■

EN BREF

On peut parler trois langues: tchèque, allemand et suisse-allemand sans pouvoir répondre aux interviews à l'issue des matches de tennis où la seule langue admise est l'anglais. C'est ce que vient de découvrir la jeune Martina Hingis, qui suit maintenant des cours d'anglais pour satisfaire les télévisions.

L'organisation d'une consultation des membres du Parti socialiste suisse, pour la première fois depuis plus de 70 ans, pose des problèmes à un certain nombre de sections qui n'étaient pas pressées de livrer des effectifs précis à la centrale. Au surplus, les membres qui ne sont pas à jour avec le paiement de leurs cotisations seront privés de droit de vote. Attendons les résultats pour juger de la réussite d'une opération démocratique, oubliée trop longtemps.

Transformation du paysage

Chaque année, une portion de paysage naturel équivalant à la superficie du lac de Zurich est touchée par l'intervention de l'homme. L'urbanisation, de même que les mutations dans les structures agricoles, transforment le paysage en profondeur. Pour la première fois, cette transformation est quantifiée et analysée.

REPÈRES

Le Paysage sous pression. Deux études publiées par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT) et l'Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage, Berne, 1991, et 1994, Koepfel H.D. et al.

Transformation du paysage en Suisse, Heinz Meier, La Vie économique 2/95.

(vb) Sous le terme de transformation du paysage, il faut entendre modification, dégradation ou disparition de paysages proches de l'état naturel, comme le précise le programme d'observation du territoire suisse (Office fédéral de l'aménagement du territoire).

Pour évaluer les modifications du paysage, on traque tous les changements rapportés par l'Office fédéral de la topographie pour la mise à jour périodique de la carte nationale au 1:25 000. Le portrait est retouché grâce à des statistiques et des analyses portant sur les modifications du paysage aux niveaux local, régional, cantonal.

Etat des lieux

Si les récents résultats d'observation concernant les lacs, les étangs, le vignoble sont relativement positifs, les paysages naturels dans leur ensemble sont toujours menacés, même si la protection de la nature est dotée aujourd'hui de toute une législation existante ou en préparation.

- Dans les régions urbaines, les constructions entraînent forcément l'abattage des arbres. Cela s'est traduit par la disparition de 127 000 arbres fruitiers chaque année, dans la période 1981-1991. Environ 25% des cerisiers, pommiers et autres arbres à fruits ne fleuriront plus jamais. Et quand on sait que seul un arbre fruitier sur trois arbres disparus est replanté, on mesure mieux la perte.

- Les cours d'eau naturels, qui forment des écosystèmes très dynamiques, disparaissent à raison de 90 km chaque année, pour être enterrés, canalisés ou rectifiés. Ils sont en partie compensés par de nouveaux segments de ruisseaux, qu'on remet à l'air libre, pour une vingtaine de kilomètres par an.

- Les constructions, les voies de communication, les installations d'infrastructure constituent la surface urbanisée. Celle-ci a augmenté chaque année de près de 1700 hectares entre 1980 et 1990. Dit de façon suggestive, un m² de terrain a été investi chaque deux secondes par des constructions.

- Si l'on se penche sur les modifications quantitatives qui touchent la forêt, on constate que la surface forestière augmente chaque année de quelque 410 hectares. On ne parle pas ici du reboisement, mais d'un processus naturel. Chaque année, des haies, des arbres clairsemés, des buissons, se transforment en forêt dense. Dans le sens inverse, 420 hectares de forêt dense retournent annuellement à l'état de forêt clairsemée.

- Les lacs et les étangs, prosaïquement

nommés «eaux stagnantes» et «lieux humides» (entendons tourbières, roselières, certaines prairies, zones alluviales), et leurs rives, gagnent chaque année environ 18 hectares. Ils servent de biotope à une faune et une flore particulièrement précieuses.

- Les géographes ont également observé que les vignes ont gagné chaque année, entre 1980 et 1990, sur le Plateau et dans l'ouest et le nord-est du pays, environ 10 hectares. Plus préoccupant, les prairies naturelles, pourtant protégées par la loi fédérale sur l'agriculture, ont diminué chaque année, dans la même période, d'environ 3600 hectares.

Les auteurs de cette étude concluent que les paysages naturels sont «toujours sous pression» et avertissent prudemment qu'«un relâchement des efforts de protection ainsi qu'une déréglementation mal conçue nécessiteraient une compensation accrue».

La transformation du paysage sous la main de l'homme semble pourtant s'être quelque peu ralentie. Récession oblige. Les modifications du paysage naturel restent cependant importantes dans les agglomérations, où l'affectation du sol demeure un important enjeu économique-politique. Quant aux dernières surfaces naturelles, qui constituent nos zones de loisirs, elles sont également soumises à la pression de l'urbanisation.

La haute montagne épargnée

Les régions de montagne ont subi des mutations importantes, et même dans ces régions, le paysage risque de s'appauvrir. Seule la haute montagne est considérée comme un espace largement préservé, mais là aussi il y a menace, à cause du développement touristique et des nouvelles formes de tourisme, toujours plus sophistiquées.

Pour éviter une dégradation ou une disparition des paysages naturels, qui constituent nos espaces de ressourcement et de loisirs, mais aussi notre mémoire collective, le géographe Heinz Meier insiste sur les points suivants:

- contenir l'urbanisation à l'intérieur des tissus bâtis;
- sauvegarder les paysages agricoles dignes de protection;
- restaurer ou recréer les éléments naturels dans les paysages appauvris. A la faveur de nouveaux projets, créer un réseau de zones de transition et de zones écologiques, sauvegarder lisières, haies, rives, cours d'eau;
- éviter d'enlaidir le paysage par des constructions ou des installations diverses. ■

L'INVITÉ DE DP

L'égoïsme des classes moyennes

Ce qui se passe aux Etats-Unis finit presque toujours par atteindre l'Europe quelques années plus tard, qu'il s'agisse de petites modes vestimentaires et culinaires (bermudas et hamburgers) ou de grands mouvements d'idées: «mai 68» est parti de Californie quelques années plus tôt et il n'en va pas autrement, aujourd'hui, pour le courant «Reinventing government/réformer l'Etat». C'est pourquoi le débat qui s'y déroule actuellement au sujet de l'Etat social pourrait bien préfigurer ce qui nous attend.

JEAN-CHRISTIAN LAMBELET

professeur au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne et à l'Institut des Hautes études internationales (HEI) de Genève.

Directeur de l'Institut Créa, Université de Lausanne.

Au départ du débat américain, il y a un constat financier. Etant donné l'évolution démographique prévisible et l'état actuel de la législation, les grands programmes sociaux (*entitlements*) plus les charges d'intérêt absorberont vers 2012 l'intégralité des revenus fiscaux de l'Etat fédéral américain. Quelque chose devra donc changer. Soit réduire et réorienter les programmes sociaux, soit développer les sources de financement ou en trouver de nouvelles, soit une combinaison de tout cela. A cet égard, on peut trouver inquiétante, voire répugnante, la solution qui paraît se dessiner là-bas en ce moment, même si rien n'a encore été décidé définitivement.

Faire payer les pauvres?

Dans cette solution, on ne toucherait pas à ceux des programmes sociaux qui, comme *Medicare* ou la sécurité sociale, profitent avant tout aux classes moyennes, soit environ 70% de la population. On n'augmenterait pas non plus les prélèvements sociaux frappant les classes moyennes. Peut-être demandera-t-on aux couches aisées de faire un petit effort supplémentaire, mais pour les classes moyennes, il s'agirait bien plutôt de réduire la pression fiscale globale.

Cela signifie que pratiquement tout l'effort d'adaptation tombera sur les classes défavorisées, c'est-à-dire les pauvres, les Noirs et autres minorités. A cet égard, l'exemple le plus parlant est le programme d'aide aux familles avec enfants à charge (14 millions de bénéficiaires pour un coût total de 22 milliards de dollars), ce qui en pratique signifie surtout l'aide aux mères célibataires, dont une majorité de jeunes femmes noires.

Or que propose-t-on dans ce domaine, le plus sérieusement du monde, si ce n'est de réduire fortement ces aides et de les limiter dans le temps, quitte à enlever les enfants en question à leurs mères et à les mettre dans des orphelinats, qu'on ressusciterait à cet effet? Et il en va de même pour d'autres programmes visant avant tout les classes défavorisées, comme l'aide alimentaire ou celle en matière de dépenses de santé et de logement. Bien entendu, Démocrates et Républicains sont loin d'être d'accord sur le détail des mesures à prendre, et il n'y a pas non plus unanimité à l'intérieur des partis, mais l'orientation générale de la politique sociale est commune à pratiquement tout le spectre politique.

Bref, ce qui se dessine traduit l'émergence d'un certain égoïsme des classes moyennes américaines. On peut trouver cela assez répugnant et on peut craindre que cela finisse également par atteindre nos rivages, avec le retard habituel. C'est pourquoi il importe, à mon avis, de prendre les devants et de redéfinir, dès maintenant, les fonctions de l'Etat social, c'est-à-dire: en tout premier lieu, aider les classes défavorisées et, en deuxième lieu, socialiser certains grands risques, mais non pas tous les risques (cette deuxième question mériterait d'être développée, on y reviendra à une autre occasion).

C'est ce que j'ai cherché à faire, entre autres ici même (DP 1190). Ces propositions ont suscité diverses objections. Ainsi, la réorientation préconisée de l'Etat social risquerait de provoquer une «dévalorisation voire une pénalisation de l'effort personnel» (DP 1191). Certes, il est vrai qu'un «rentier ayant largement contribué à alimenter son deuxième pilier» serait défavorisé par rapport à «celui qui se sera contenté du minimum obligatoire et aura dépensé immédiatement l'entier de son revenu». Mais cela est inévitable du moment qu'il y a redistribution dans le sens indiqué. La vraie question est plutôt de savoir si des futurs retraités se trouveraient incités à épargner moins, ce qui est tout à fait invraisemblable.

L'enjeu de la redistribution sociale

Deuxième objection: la réorientation proposée de l'Etat social serait politiquement fragile et vulnérable par rapport à une solution plus universaliste (DP 1191, 1194, 1198). A quoi on peut répondre qu'une politique qui, en dernier ressort, se fonde sur une illusion est sans doute plus fragile encore. Autrement dit, il ne faudrait quand même pas oublier que pour donner aux uns on doit nécessairement prendre aux autres (et ces questions de redistribution n'ont rien de tautologique, voir DP 1198); et croit-on vraiment que les gens ne se rendent pas compte que donner 100 et recevoir 50 est strictement la même chose que donner 50 et ne rien recevoir? Bref, ne vaudrait-il pas mieux regarder les choses en face, avec courage et clairvoyance, plutôt que de chercher à justifier, par des arguments qui érigent le flou et l'illusion en vertus, des programmes qui, à terme, devront de toute manière être réformés, car ils deviendront financièrement et économiquement trop lourds. ■

SOURCES

Les hebdomadaires *The Economist* (section américaine) et *New Yorker*, les quotidiens internationaux, *Herald Tribune* et *Financial Times*, ainsi que divers articles et études tirés de la littérature proprement économique, comme par exemple *Journal of Economic Perspectives*.

ESPACE CONSTRUIT

Et si on parlait de la Ville?

Les Suisses n'aiment pas la ville. Voilà comment on pourrait résumer dans une formule certes un peu abrupte, mais qui a le mérite de toucher au vif du problème, l'attitude pour le moins ambiguë des citoyens d'un pays où plus des deux tiers de la population vivent dans une agglomération.

RÉFÉRENCES

WALTER François, *La Suisse urbaine : 1750-1950*, Editions Zoé, Genève, 1994.

Cf en particulier *Le droit à la ville*, Anthropos, Paris, 1968 et *La production de l'espace*, Anthropos, Paris, 1986.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédactrice:

Valérie Bory (vb)

Ont également collaboré à ce numéro:

Philippe Abravanel (pa)

Eric Baier (eb)

Lorette Coen (lc)

André Gavillet (ag)

Pierre Imhof (pi)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Alain Cudet

Jean-Christian Lambelet

Composition et maquette:

Valérie Bory,

Françoise Gavillet

Administrateur-délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

Abonnement annuel:

80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

C'est qu'en Suisse, avant de penser «ville» on pense «commune». Et comme on ne reconnaît aucune sorte de spécificité aux communes urbaines, qui ne sont dès lors considérées comme guère autre chose que des portions de territoire rural densifié, la ville n'existe en quelque sorte que par défaut. Dans cette perspective, la ville n'est que problèmes écologiques, de circulation, d'intégration sociale, d'indifférence vis-à-vis des institutions, etc. Et lorsqu'une amorce de débat s'engage au plan national sur une question plus spécifiquement urbaine, comme par exemple le problème de la drogue, on est saisi par le sentiment désagréable que c'est bien plus pour stigmatiser une nouvelle fois ces lieux de perte, dans un but édificateur, que pour tenter une réflexion renouvelée.

La seule forme de ville qui semble trouver grâce aux yeux des Suisses, c'est celle qui ressemble à la cité fortifiée et close de l'Ancien Régime et qui évoque le plus fortement l'époque idéalisée de la concrétisation des «libertés des Suisses». C'est la petite ville soigneusement «conservée», en fait activement et perpétuellement reconstruite, située de préférence au bord d'un lac, ce dernier renvoyant immédiatement à la montagne, autre élément-clé de l'imagerie helvétique. Quelle mobilisation pour la (énième) reconstruction du pont de Lucerne, la «voie» suisse au bord du Lac des Quatre Cantons, la «préservation» des rives des lacs et enfin pour les projets (lacustres) d'exposition nationale!

L'inamovible restauration du passé

Le dernier livre de François Walter participe d'un projet tout autre: réconcilier en Suisse le territoire imaginaire avec le territoire réel en cessant de prétendre pouvoir restaurer le passé en restituant ses formes. Le moyen qu'il se donne pour y parvenir: élaborer une histoire urbaine, rompant avec la tradition helvétique bien enracinée des histoires de villes «limitées à l'archéologie et à l'histoire médiévale» et dont le caractère spécifique est «lié à la place des cités-Etats dans l'ancienne Confédération». En particulier toute l'étude repose sur l'affirmation forte, déjà relativement vieille mais très peu mise à l'épreuve, d'Henri Lefebvre, sociologue et philosophe français, auteur de nombreux ouvrages sur la ville et l'espace, pour lequel l'espace est tout autant producteur que produit de la société. Il s'agit donc pour Walter d'entreprendre une étude dans laquelle on considère que «l'espace se remodèle constamment par rapport aux enjeux économiques qu'il in-

carne», mais également qu'«il est lui-même acteur social, ce qui signifie que les relations qu'il suscite contribuent fortement à créer des solidarités entre les hommes». Aborder la question de la ville à travers cette «alliance et l'on ferait bien de s'inspirer de cette perspective pour débattre de la ville actuelle. Une orientation qui a toute son importance et sa pertinence à une époque où l'on focalise trop exclusivement sur le temps – gains de temps par la technique autant que partage du temps – pour chercher des sorties à la crise.

Des modèles inhibants

L'ouvrage laisse le lecteur quelque peu sur sa faim relativement à son titre. C'est en effet essentiellement la cité d'Ancien Régime, puis la ville du capitalisme émergent, et enfin celle de la période de l'entre-deux-guerres qui sont traitées. La dernière période, celle du «miracle suisse» et de l'époque *fordiste* est beaucoup plus légèrement étudiée et ne reste qu'esquissée. Une esquisse qui montre néanmoins l'intérêt qu'il y a à relire l'histoire de la Suisse urbaine, en particulier pour la période récente, sous l'angle proposé par Walter: «Il y a une continuité entre le discours réformiste de la fin du 19^{ème} siècle et celui des aménageurs des années 1940-1950. Leur attitude aboutit à de l'a-urbanisme, voire à de l'anti-urbanisme (...) La ville en tant que telle disparaît des préoccupations». On trouve ainsi dans cet ouvrage une quantité d'hypothèses, d'éléments et de faits permettant d'appréhender ce sur quoi repose cette inhibition avec laquelle on doit compter en Suisse dans le débat sur la problématique actuelle de la ville.

Grâce à ce livre, on comprend un peu mieux pourquoi les Suisses n'aiment pas la ville. C'est qu'il abhorrent avant tout l'idée de centralité. Ils se donnent à bon compte l'impression de lutter contre elle en préservant un cadre construit qui ne la matérialise pas. Mais, et c'est là une contradiction qui ne cessera de s'approfondir dans la période à venir, les centralités de fait, économiques en particulier, n'ont pas seulement continué de se développer, mais elles fleurissent de plus belle, ce d'autant mieux qu'elles restent dans l'ombre. Un livre qui invite à lire ou relire quelques bonnes pages écrites sur l'aliénation et à étendre ce concept aux rapports espace-société. ■

Alain Cudet

Géographe

Chercheur au FNRS, dans le groupe: *La ville; villes de crise ou crise des villes*

Indifférence affichée

REPÈRES

Benetton par Toscani, jusqu'au 25 mai 1995. FAE Musée d'art contemporain, avenue du Général Guisan 85, 1009 Pully.

(lc) L'entreprise, reçue dans un musée privé, affiche ses affiches. Aussitôt, plus que pour toute autre exposition, les commentaires pleuvent, extatiques ou irrités, sereins jamais. Plus que pour toute autre exposition, le public se précipite, avide de contempler ce qu'il a déjà vu mille fois dans la rue. L'entreprise, elle, se contente de laisser la machine tourner; celle-ci, une fois enclenchée, s'alimente de son propre mouvement. Ensuite – et c'est là que réside la trouvaille – les autres se chargent de démultiplier. Le mécanisme est reproductible à l'infini.

Que l'exposition, montée en un lieu réservé à l'expression artistique, fasse écho à une campagne publicitaire mondiale visible dans le même temps dans les mêmes rues, ne surprend personne. Tout se déroule comme prévu. En particulier, cet indispensable phénomène sans lequel l'opération aurait sombré: des pages entières consacrées à dire tout le mépris dans lequel il convient de tenir l'entreprise de l'entreprise et du musée.

Or que voit-on dans le musée? Une pelli-cule d'images familières, toutes à plat et sur le même niveau: séries de sexes ou de bébés.

L'ensemble n'énonce rien. La partie non plus. Dans la rue, les mêmes images vendent clairement des jeans ou des pull-overs. Dans le musée, le message se brouille, disparaît, non remplacé.

Reste la reproduction de l'extérieur à l'intérieur. Une reproduction frappée d'une inanité indifférente et colorée. L'entreprise s'en tient à sa technique éprouvée: elle répète. Et le musée n'y ajoute aucun discours. En l'absence de texte organisé, aucune lecture possible. Ce danger – la lecture – soigneusement évité, chacun tient paisiblement son rôle: l'entreprise montre ce qu'elle sait faire, le musée remplit ses salles, les plumitifs mordent les mollets de tout le monde et le public s'amuse.

Moyennant un léger glissement, la chose peut se dire autrement: l'entreprise fait une œuvre, le musée, en publiant un recueil de prises de positions, devance la critique, la presse met en scène.

Et le public s'amuse. Joue à remplir le vide de propos normatifs, lui-même aspiré dans l'image sans relief qu'il ne peut plus lire, privé d'opinion, délesté des sévérités d'une morale, englué de plus en plus dans l'indifférenciation. Une indifférenciation dont l'entreprise fait système mais dont elle n'est pas l'auteur, seulement l'expression. ■

NOTE DE LECTURE

L'aventure commence à Lucerne

(eb) De ces deux livres passionnants de Gisela Widmer, le plus ancien, publié en 1983, retrace la biographie atypique de «Clara Wendel», cette «femme à brigands» qui défraya la chronique judiciaire lucernoise en 1824 et frôla le bûcher. Le plus récent, paru l'année passée, est un florilège d'articles d'humeur et d'observations caustiques qui ont tous pour thème la banalité quotidienne vue sous un angle existentiel.

Clara Wendel, cette malheureuse vagabonde du début du XIX^{ème} siècle qui, grâce à ses charmes et à ses pistolets, devint avant vingt ans «reine des brigands» de la Suisse centrale, voulait se défendre contre les pièges impitoyables des aristocrates lucernois. Elle fut bientôt broyée par la machine judiciaire. Affirmant que le maire révolutionnaire de la Ville de Lucerne avait été assassiné, alors que la version officielle donnait pour acquis qu'il s'était suicidé en 1816, elle apparut aux puissants du jour comme un inespéré cadeau du ciel. Ils organisèrent une mémorable mise en scène judiciaire qui échoua, car l'instruction de la cause fut finalement transférée de Lucerne à Zurich, où le juge d'instruction radical Heinrich Escher prit la malheureuse victime sous sa protection et prononça un non-lieu sur sa participation au meurtre du maire de Lucerne.

Au-delà de cette chronique judiciaire, on découvre une talentueuse écrivaine qui décortique les raisons profondes de l'échec cuisant de son héroïne, authentique actrice de sa vie et de son destin. Le droit d'être une femme est refusé à Clara Wendel depuis l'âge de dix ans. Il lui est systématiquement opposé au contraire des «rôles sociaux stéréotypés», allant de la «fillette dévergondée» à la «traînée», de la «pute» à la «parjure». La révolte féministe ne débouchera sur aucune issue, faute d'un changement radical des règles du jeu imposées par les hommes.

Le deuxième livre de Gisela Widmer a pris de la hauteur par rapport à la forme narrative. Le talent de l'auteure dans ce second round réside dans sa redoutable capacité à se saisir de petites scènes de la vie quotidienne pour en tirer la plus extrême saveur. On pense aux «Nouvelles histoires extraordinaires» d'Edgar Poe, s'il n'y manquait pas intentionnellement le côté surnaturel. En effet, le registre unique mais magistral de Gisela Widmer est le réalisme au «ras des pâquerettes», qui correspond à une attitude générale de consumérisme face à la vie. Pas d'idéologie, pas de grandes doctrines, pas d'engagements retentissants, rien que des petits mots et des petites phrases qui ruissellent sur la réalité. Le féminisme jusqu'au-boutiste de l'auteure est-il excessif? Comme elle réussit même à retourner contre lui-même ce léger défaut, on prend un vif plaisir à ces petites chroniques, qui sont autant de bulles de savon éclatant au soleil de la lecture. ■

RÉFÉRENCE

Clara Wendel, Gaunerweib und Flammenzauberblick, Gisela Widmer, Limmat Verlag, 1983.

Die Fünfte Kolumne, Gisela Widmer, Zytglogge, 1994.

Ces deux livres ne sont pas encore traduits en français